

1.2.3 LA CÔTE D'ÎLE-DE-FRANCE

Caractéristiques paysagères générales de la côte d'Île-de-France

La côte d'Île-de-France marque la limite entre les plateaux tertiaires du centre du Bassin Parisien et la plaine crayeuse de Champagne. Il s'agit d'un long linéaire de coteaux orienté vers l'est, dont le dénivelé dépasse localement 100 m dans l'aire d'étude. C'est une structure paysagère très visible, et même marquante, quand on l'observe depuis l'est et la plaine champenoise. La côte s'interrompt au point de passage des rivières qui se dirigent vers l'ouest, Marne et Surmelin. Quelques buttes témoins, au même socle géologique, sont visibles dans la plaine champenoise,

plus à l'est (voir le paragraphe 1.3.5).

Les coteaux présentent un profil concave, avec des pentes douces à leur pied, qui se raidissent à leur sommet. De nombreux petits vallons sculptent la façade des coteaux. Les villages occupent principalement ces vallons, et ponctuent la cuesta de leurs silhouettes.

La côte est principalement agricole, avec une présence forte, mais pas systématique, de la vigne. Celle-ci est très présente sur la côte des

Blancs, la côte de Congy-Villevénard et la côte de Sézanne. Orientés vers le nord-est, les coteaux du secteur de Mondement-Montgivroux se distinguent par la rareté des vignes. Les parcelles viticoles occupent surtout les parties hautes des pentes, laissant généralement leurs parties basses aux grandes cultures. Tout au sommet de ses versants, la côte est coiffée par des boisements discontinus, très lisibles depuis l'est.



Fig. 46 La côte d'Île-de-France dans le secteur d'Étoges, dans l'un des secteurs où la vigne occupe les parties hautes des coteaux.



Fig. 47 Dans le secteur de Mondement-Montgivroux et de son mémorial, la vigne est rare sur les coteaux. Le monument national de la victoire de la Marne est visible à distance depuis la plaine (au centre de la photo).

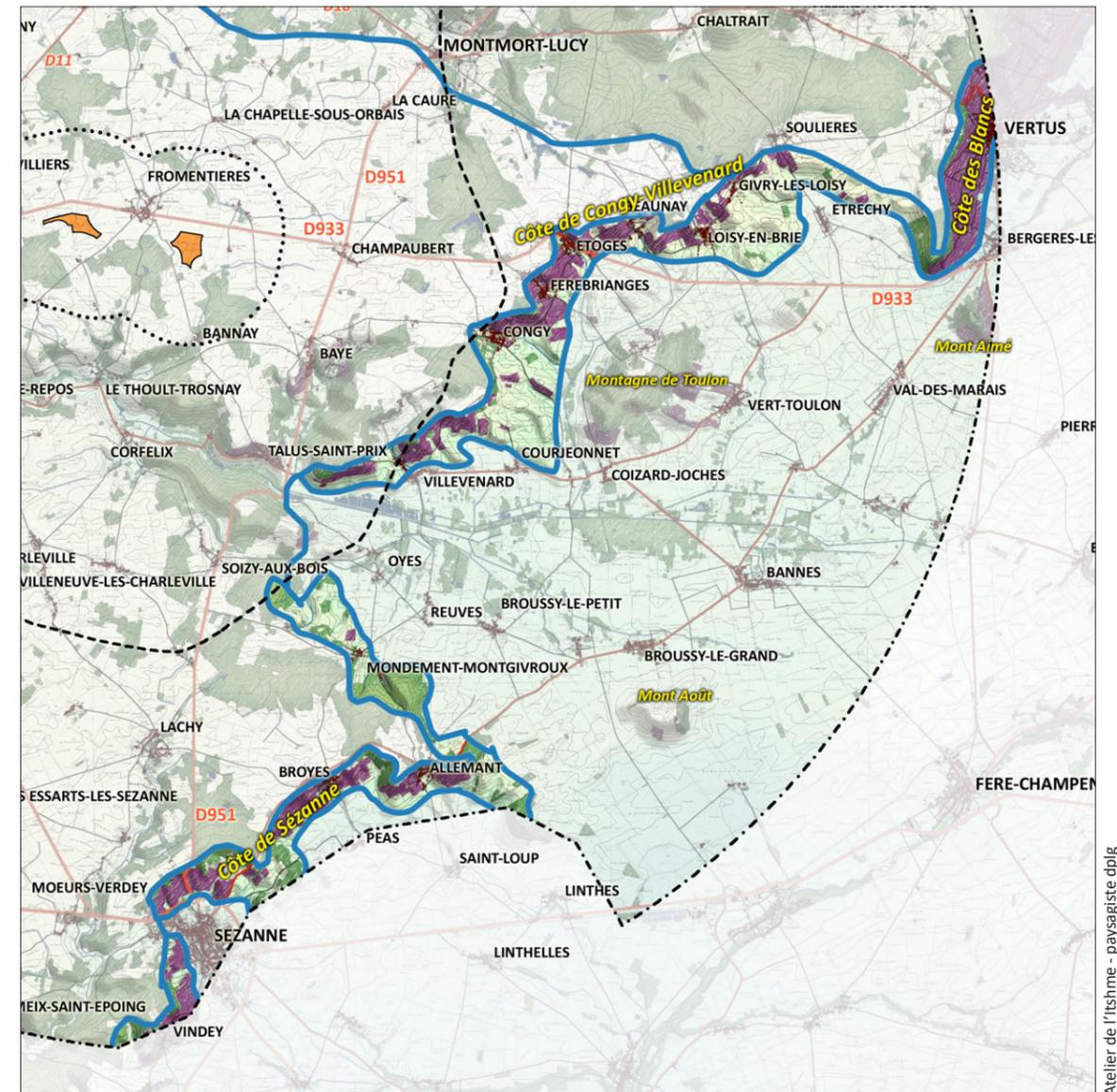
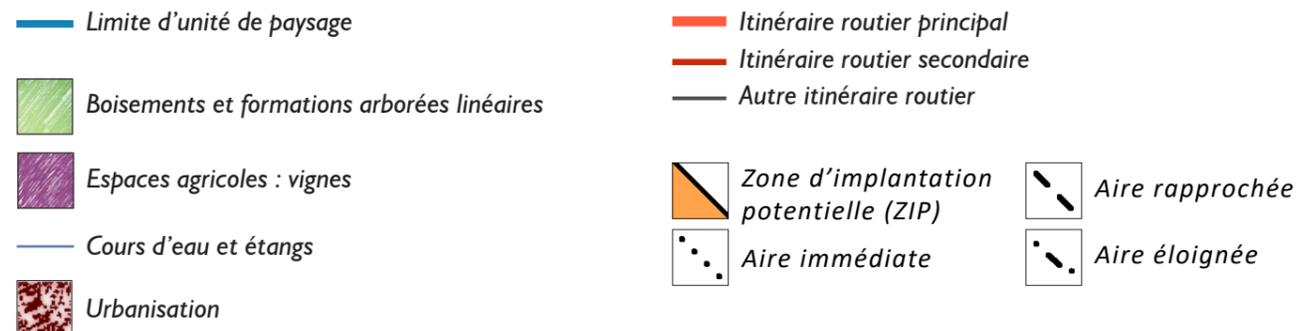


Fig. 48 Carte de l'unité de paysage « la côte d'Île-de-France » (données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)





Fig. 49 Depuis des hauteurs, la côte offre des vues panoramiques et profondes sur la plaine champenoise (ici depuis les coteaux de Broyes).



Fig. 50 La côte de Congy-Villevénard vue depuis la plaine champenoise, un secteur où des boisements coiffent le sommet des pentes et soulignent leur pied.



Fig. 51 Au sud de l'aire d'étude, la ville de Sézanne est implantée au pied de la côte. Sur ses arrières, on remarque deux des nombreux parcs éoliens implantés dans la plaine champenoise.



Fig. 52 La côte est ponctuée par la silhouette de nombreux villages. Ici Fèrebrianges.

Valeurs paysagères et enjeux de la côte d'Île-de-France

La valeur des paysages de l'unité est importante, à la fois pour la grande lisibilité de la côte depuis l'est, et pour les points de vue dominants qu'elle offre en direction de la plaine champenoise. C'est une structure paysagère dont les rapports d'échelle sont sensibles vis-à-vis du grand éolien (notamment par rapport à d'éventuels effets de surplomb). Le niveau d'enjeu des paysages de l'unité est dans l'étude évalué à un niveau fort, sauf là où les coteaux comportent peu ou pas de vignes (secteur de Mondement-Montgivroux), où ce niveau est évalué à moyen-fort.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 40.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



Fig. 53 La côte viticole de Congy-Villevénard (niveau d'enjeu fort) et le village d'Étoges, ici vus depuis la plaine champenoise.



Fig. 54 Les vues panoramiques sur la plaine champenoise qui s'offrent depuis les hauteurs de la côte d'Île-de-France représentent un enjeu fort. Ici depuis la côte des Blancs.

1.2.4 LA MARNE VITICOLE

Caractéristiques paysagères générales de la Marne viticole

L'unité englobe la vallée de la Marne dans le secteur d'Épernay, et, au sud de la ville, le réseau de petites vallées drainées par le Cubry. Ce secteur marque l'entrée de la Marne dans une vallée ample et profonde, au seuil des plateaux briards. Autour d'un fond de vallée large et très aplani, de longs coteaux remontent jusqu'aux plateaux, avec des dénivelés de l'ordre de 200 m.

La vallée de la Marne est caractérisée par l'organisation étagée de ses paysages, très lisible : cultures et peupleraies occupent le fond de vallée, avec des effets de cloisonnement là où les structures arborées sont plus présentes. La vigne occupe la majeure partie des pentes, imprimant sa trame très dessinée sur des coteaux aux formes souples et vallonnées. La forêt, enfin, occupe la partie supérieure des versants, jusqu'aux limites des plateaux.

La ville d'Épernay est installée autour de la confluence de la Marne et du Cubry, au pied du Mont Bernon. Au sud de ville, la vigne laisse place aux grandes cultures sur une partie des pentes de ce secteur très vallonné, notamment là où l'orientation lui est peu favorable (coteaux orientés vers le nord).

L'urbanisation est à la fois très présente et « compacte » dans l'unité, le prix très élevé des parcelles viticoles y dissuadant l'étalement urbain. Les nombreux villages alternent positions basses et hautes sur les pentes. Les villages perchés bénéficient de vues dominantes sur l'unité de paysage, et parfois sur la plaine champenoise (notamment Mutigny). L'unité est traversée par la D951, une route très fréquentée.



Fig. 55 Les « coteaux historiques » et la vallée de la Marne, vues depuis le Mont Bernon

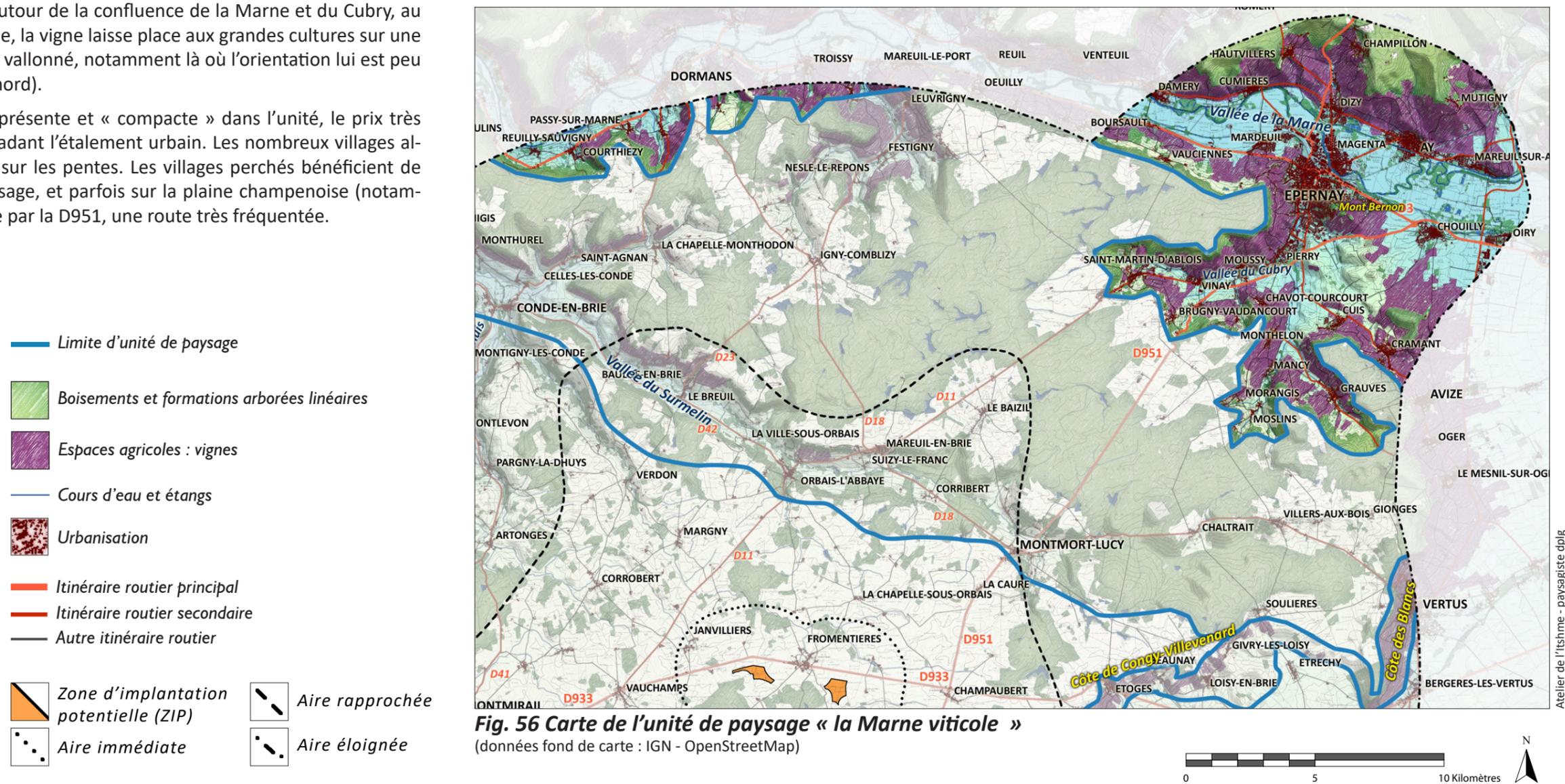




Fig. 57 L'organisation étagée des paysages est très lisible dans la vallée de la Marne : les vignes y occupent les pentes, entre fond de vallée cultivé et lignes de crêtes forestières.



Fig. 58 Mareuil-sur-Aÿ Marne, un des villages implantés sur les rives de la Marne.



Fig. 59 Chavot-Courcourt, un des villages perchés sur les coteaux au sud d'Épernay



Fig. 60 Au sud, les vallées de plusieurs petits affluents de la Marne convergent vers la ville d'Épernay (ici visible au fond).

Valeurs paysagères et enjeux de la Marne viticole

La valeur paysagère de l'unité est forte, notamment grâce aux vignes qui y occupent des reliefs marqués. La présence de points de vue remarquables et aménagés, sur les coteaux situés au nord de la Marne, est également un atout. Certains paysages bâtis présentent des qualités patrimoniales importantes, notamment Épernay, Aÿ-Champagne et Hautvillers (voir le paragraphe 1.3 sur ce thème). Pour tous ces motifs, les paysages de l'unité représentent un enjeu de niveau fort.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 40.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



Fig. 61 Vues sur les « coteaux historiques » et Hautvillers, berceau du Champagne (niveau d'enjeu fort).



Fig. 62 Vue panoramique sur le vignoble et la plaine champenoise depuis le belvédère de l'église de Mutigny (niveau d'enjeu fort).

1.2.5 LA PLAINE CHAMPENOISE

Caractéristiques paysagères générales de la plaine champenoise

L'aire d'étude englobe un fragment de l'immense plaine champenoise, au pied de la côte d'Île-de-France. Il s'agit d'une plaine crayeuse aux terres pales, qui avec la révolution agricole des années 1950 est devenue particulièrement fertile. Ses paysages de grandes cultures sont particulièrement ouverts, avec toutefois quelques nuances au sein de l'aire d'étude.

Des buttes témoins, géologiquement associées à la côte d'Île-de-France, viennent ponctuer la surface de la plaine : Mont Aimé, Mont Août et Montagne de Toulon. Ces reliefs très lisibles, dont certains ont une fonction de belvédère (Mont Aimé et Montagne de Toulon), sont partiellement boisés et occupés par des vignes.

Le Petit Morin, qui parcourt ici la plaine (avant de s'engager plus à l'ouest dans un paysage de vallée), est accompagné d'une large zone humide : les marais de Saint-Gond. On y observe de nombreux boisements, des prairies humides, des canaux et des étangs (anciennes tourbières), ces derniers ceinturés de cordons arborés.

Ainsi, la plaine champenoise intègre ici des éléments de diversité paysagère (beaucoup plus rares en allant vers l'est), renforcés par la présence à l'ouest de la côte d'Île-de-France, dont les versants sont très souvent visibles. L'ouverture des paysages de la plaine n'est pas systématique, notamment aux abords du Surmelin.

Relativement espacés dans la plaine, les villages se tiennent à l'écart des zones humides du Surmelin. Au sud, la ville de Sézanne est implantée au pied de la côte d'Île-de-France et de ses vignes.

La D933 est au nord l'axe routier le plus fréquenté.

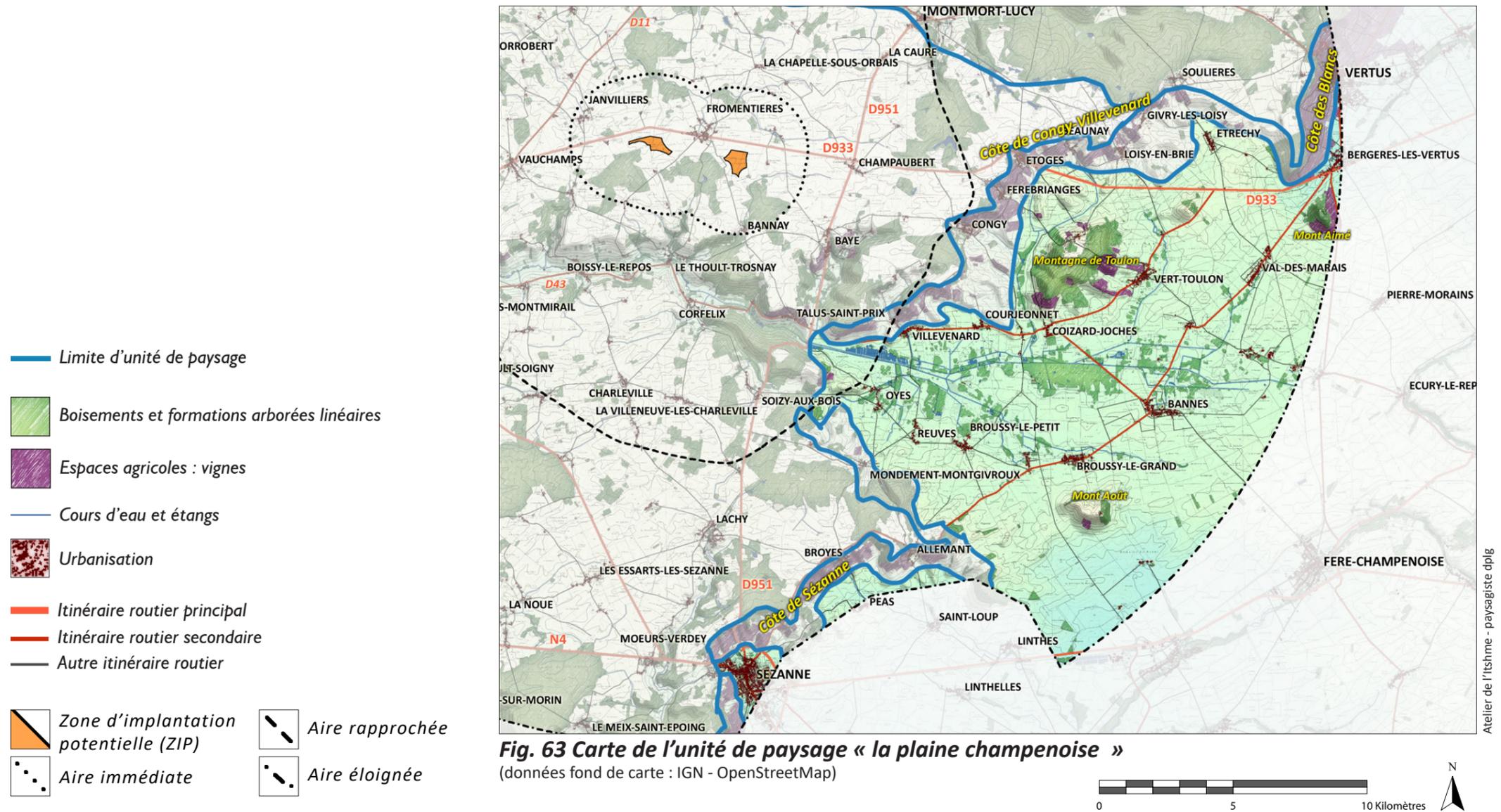


Fig. 63 Carte de l'unité de paysage « la plaine champenoise »
(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



Fig. 64 L'immense plaine cultivée de Champagne, ici vue depuis le Mont Aimé

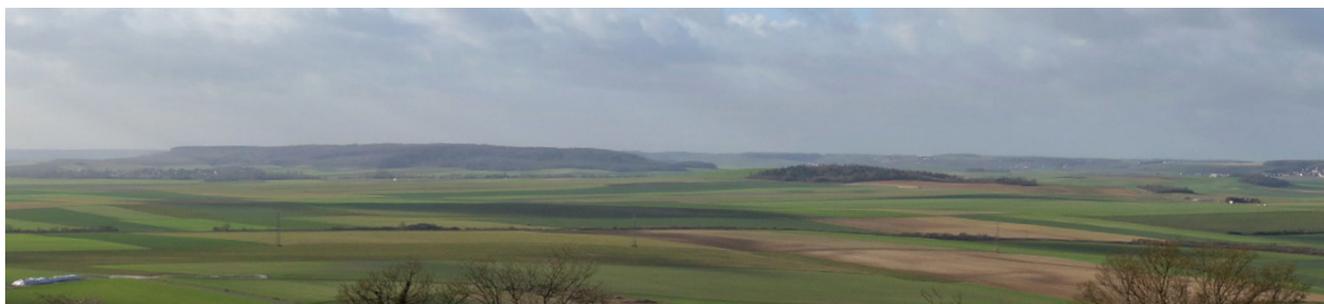


Fig. 65 A l'ouest, la plaine s'adosse aux reliefs de la côte d'Île-de-France. Ici une vue depuis le sommet du Mont Aimé



Fig. 66 La silhouette du Mont Aouët, une des buttes témoin visibles à proximité de la côte d'Île-de-France.



Fig. 67 Le Petit Morin canalisé dans les marais de Saint-Gond, une vaste zone humide très arborée.



Fig. 68 À l'est et au-delà des limites de l'aire d'étude, de nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon de la plaine.

Valeurs paysagères et enjeux de la plaine champenoise

Les paysages très ouverts de la plaine champenoise, aux reliefs globalement aplanis et aux vastes étendues gérées par une agriculture intensive, ne présentent pas de qualités paysagères particulièrement remarquables. Ils représentent un enjeu de niveau moyen. Leur sensibilité vis-à-vis de la présence d'éoliennes est assez limitée. Cette faible sensibilité concerne également les marais de Saint-Gond, du fait de leur caractère très arboré.

Les buttes témoins qui ponctuent la plaine (Mont Aouët, Mont Aimé, Montagne de Toulon) se distinguent par une valeur paysagère et un niveau d'enjeu plus importants. Ce sont à la fois des silhouettes très lisibles depuis la plaine, et des points hauts qui offrent des vues panoramiques (Mont Aimé, Montagne de Toulon), y compris en direction de la côte d'Île-de-France. Ces reliefs représentent un enjeu de niveau fort.

Les enjeux paysagers des différentes unités de paysage sont cartographiés sur la carte figurant page 40.

Nota : Les protections réglementaires sont recensées dans le paragraphe 1.3. Les enjeux liés au cadre de vie et aux paysages reconnus socialement sont recensés dans le paragraphe 1.4.



Fig. 69 Panorama sur la plaine et sur la côte des Blancs, depuis le Mont Aimé (enjeu de niveau fort).



Fig. 70 La silhouette du Mont Aimé, paysage à enjeu de la plaine champenoise (enjeu de niveau fort), ici vue depuis le nord.

1.2.6 CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS

La carte ci-contre figure les enjeux paysagers recensés plus haut, au sein des 5 unités de paysage de l'aire d'étude.

Paysages à fort niveau d'enjeu

-  Côte d'Île-de-France et buttes temoins associées – secteurs viticoles
-  Vallées briardes – secteurs viticoles
-  Points de vue remarquables et aménagés

Paysages au niveau d'enjeu moyen-fort

-  Côte d'Île-de-France et buttes temoins associées – secteurs non viticoles
-  Vallées briardes – secteurs non viticoles

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)

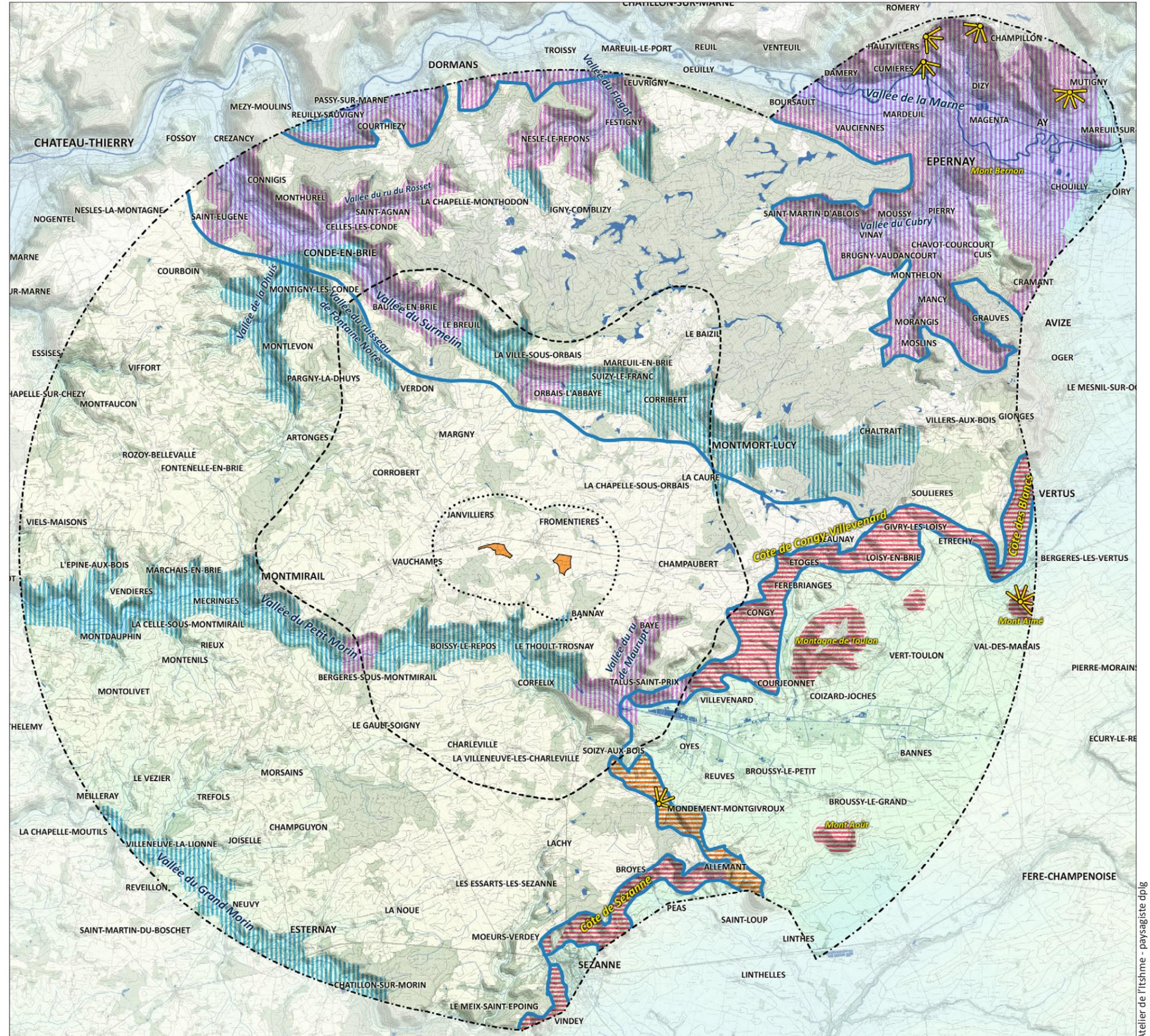


Fig. 71 Carte des enjeux paysagers

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap /

1.3 LES ENJEUX PATRIMONIAUX

1.3.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude comporte 89 monuments historiques protégés au titre de la loi de 1913, dont 56 sont classés et 33 inscrits. Parmi ces édifices, 17 sont localisés dans l'aire d'étude rapprochée, les autres dans l'aire d'étude éloignée.

Ils sont repérés sur la carte ci-contre, ainsi que leurs servitudes de protection (rayon de 500 m ou périmètre modifié), puis listés dans un tableau basé sur les données de l'Atlas des Patrimoines (ministère de la Culture - septembre 2019).

Dans l'étude, on considère que les monuments historiques représentent un enjeu fort lorsqu'ils sont classés, et moyen-fort lorsqu'ils sont inscrits (dits jusqu'en 2005 « à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »).

Monuments historiques

(les numéros renvoient au tableau qui suit la carte)

-  Monument historique classé : enjeu fort
-  Monument historique inscrit : enjeu moyen-fort

Servitudes de protection des monuments historiques

-  Périmètre de protection de monument(s) historique(s)
-  Site patrimonial remarquable

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)

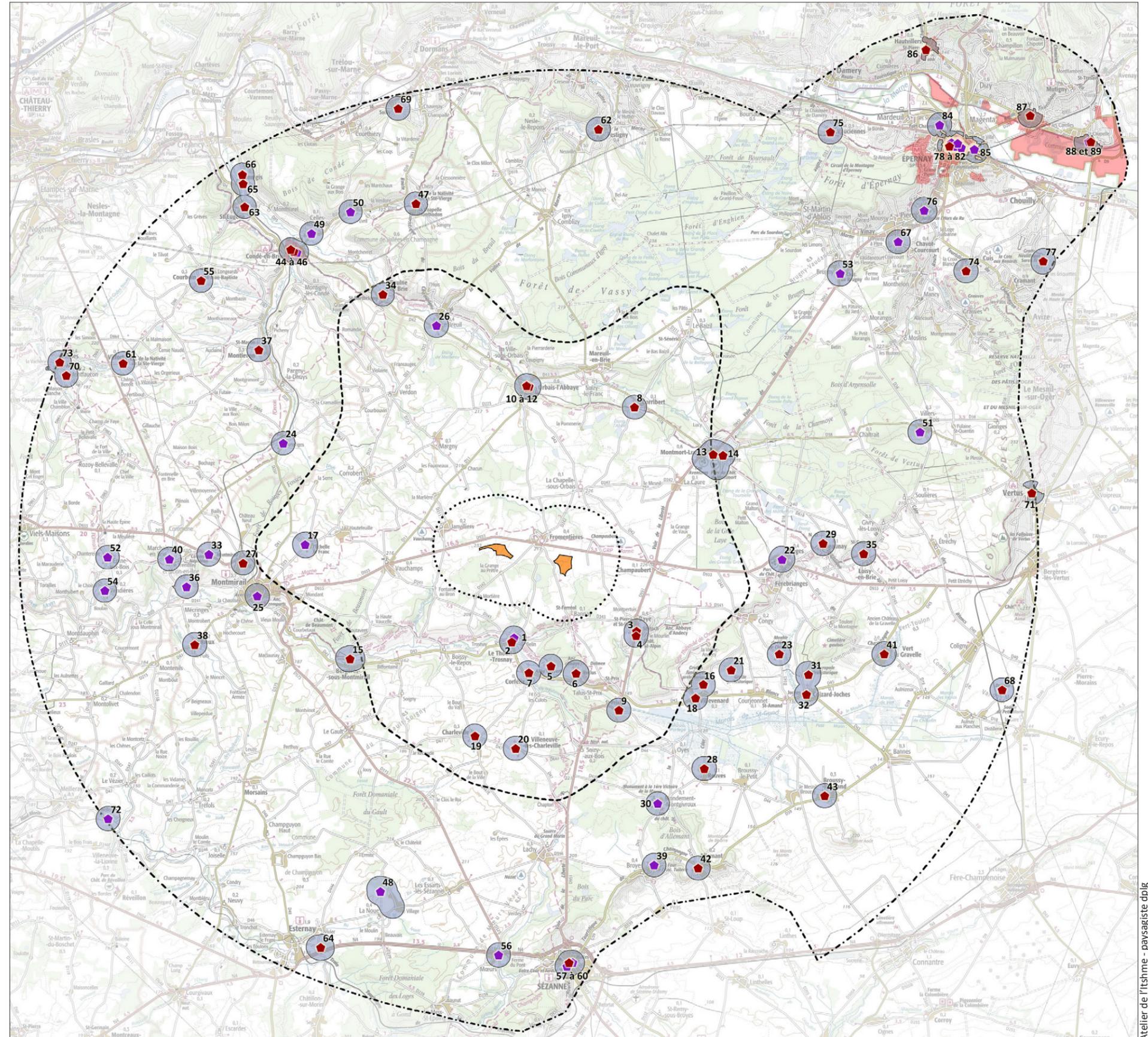


Fig. 72 Carte des monuments historiques
(données fond de carte : IGN / source MH :Atlas des Patrimoines (ministère de la Culture))





Fig. 73 L'église Saint Nicolas du Thoul-trosnay (monument historique classé)



Fig. 74 L'abbaye Notre Dame du Reclus à Talus-Saint-Prix (monument historique classé)



Fig. 75 Le Monument de la 1ère victoire de la Marne à Mondement-Montgivroux (monument historique inscrit)

Fig. 76 Tableau : les monuments historiques protégés

Les monuments historiques protégés (source : http://atlas.patrimoines.culture.fr)								
Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)
51	Le Thoult-Trosnay	1	Château	inscrit	moyen-fort	PA00078874	rapprochée	3.4
51	Le Thoult-Trosnay	2	Eglise Saint Nicolas	classé	fort	PA00078875	rapprochée	3.6
51	Baye	3	Eglise Saint Pierre	classé	fort	PA00078584	rapprochée	4.0
51	Baye	4	Chapelle du Château	classé	fort	PA00078583	rapprochée	4.1
51	Bannay	5	Dolmen dit du "Reclus"	classé	fort	PA00078869	rapprochée	4.0
51	Talus-Saint-Prix	6	Ancienne abbaye du Reclus	classé	fort	PA00078868	rapprochée	4.3
51	Corfélix	7	Eglise Saint Memmie	classé	fort	PA00078673	rapprochée	4.6
51	Corribert	8	Eglise Assomption	classé	fort	PA00078675	rapprochée	6.9
51	Talus-Saint-Prix	9	Eglise de Saint Prix	classé	fort	PA00078870	rapprochée	6.4
51	Orbais-l'Abbaye	10	Eglise Saint Pierre	classé	fort	PA00078755	rapprochée	6.8
51	Orbais-l'Abbaye	11	Abbaye	classé	fort	PA00078755	rapprochée	6.9
51	Orbais-l'Abbaye	12	Tour Saint Réol	classé	fort	PA00078756	rapprochée	6.9
51	Montmort-Lucy	13	Château de Montmort	classé	fort	PA00078747	éloignée	7.5
51	Montmort-Lucy	14	Eglise Saint Pierre-Saint Paul	classé	fort	PA00078748	éloignée	7.8
51	Bergères-sous-Montmirail	15	Château et parc	classé	fort	PA00078588	éloignée	7.4
51	Villevenard	16	Grottes sépulcrales néolithiques	classé	fort	PA00078906	éloignée	7.7
51	Montmirail	17	Château de l'Echelle-le-Franc	inscrit	moyen-fort	PA51000011	rapprochée	7.6
51	Villevenard	18	Eglise Saint Alpin	classé	fort	PA00078905	éloignée	7.9
51	Charleville	19	Eglise Saint Pierre	classé	fort	PA00078658	rapprochée	7.9
51	La Villeneuve-lès-Charleville	20	Eglise Saint Nicolas	classé	fort	PA00078898	rapprochée	7.9
51	Courjeonnet	21	Grottes et terrain "Les Houillottes"	classé	fort	PA00078680	éloignée	8.3
51	Étoges	22	Château	inscrit	moyen-fort	PA00078705	éloignée	9.1
51	Congy	23	Menhir de l'étang de Chènevry	classé	fort	PA00078672	éloignée	9.9
2	Dhuys et Morin-en-Brie	24	Eglise d'Artonges	inscrit	moyen-fort	PA00115508	éloignée	9.7
51	Montmirail	25	Château	inscrit	moyen-fort	PA00078745	éloignée	9.9
51	Le Breuil	26	Eglise	inscrit	moyen-fort	PA00078599	rapprochée	9.8
51	Montmirail	27	Reste du dolmen du Trou du Boeuf	classé	fort	PA00078746	éloignée	10.4
51	Reuves	28	Eglise Saint Firmin	classé	fort	PA00078830	éloignée	10.4
51	Beunay	29	Eglise Nativité de la Vierge	classé	fort	PA00078586	éloignée	10.9
51	Mondement-Montgivroux	30	Monument commémoratif	inscrit	moyen-fort	PA00078924	éloignée	10.8
51	Coizard-Joches	31	Grottes Préhistoriques	classé	fort	PA00078670	éloignée	11.4
51	Coizard-Joches	32	Eglise	classé	fort	PA00078669	éloignée	11.7
2	Dhuys et Morin-en-Brie	33	Colonne commémorative de Montmirail	inscrit	moyen-fort	PA02000082	éloignée	11.8
2	Vallées en Champagne	34	Eglise de Baulne-en-Brie	classé	fort	PA00115519	rapprochée	11.7
51	Loisy-en-Brie	35	Eglise	classé	fort	PA00078733	éloignée	12.7
2	Dhuys et Morin-en-Brie	36	Maison forte dite Ferme de Villefontaine	inscrit	moyen-fort	PA02000069	éloignée	12.9
2	Montlevon	37	Eglise	classé	fort	PA00115830	éloignée	12.9
51	Rieux	38	Eglise Saint Laurent	classé	fort	PA00078832	éloignée	13.1
51	Broyes	39	Four de l'ancienne tuilerie	inscrit	moyen-fort	PA51000004	éloignée	13.3
2	Dhuys et Morin-en-Brie	40	Eglise de Marchais en Brie	inscrit	moyen-fort	PA00115800	éloignée	13.6
51	Vert-Toulon	41	Eglise Saint René de Vert la Gravelle	classé	fort	PA00078888	éloignée	14.2
51	Allemant	42	Eglise Saint-Remi	classé	fort	PA00078563	éloignée	14.1
51	Broussy-le-Grand	43	Eglise Saint Apollinaire	classé	fort	PA00078601	éloignée	14.9
2	Condé-en-Brie	44	Halles et mairie	inscrit	moyen-fort	PA00115610	éloignée	15.1



Fig. 77 Le château de Bergères-sous-Montmirail (monument historique classé)



Fig. 78 L'église du Breuil (monument historique inscrit)



Fig. 79 L'église Saint Hilaire de Mareuil-sur-Aÿ (monument historique classé)

Les monuments historiques protégés (source : http://atlas.patrimoines.culture.fr)								
Dept	Commune	N° sur la carte	Monument	Protection	Niveau d'enjeu	Réf. Base Mérimée	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km)
2	Condé-en-Brie	45	Eglise	classé	fort	PA00115609	éloignée	15.2
2	Condé-en-Brie	46	Château de Condé	classé	fort	PA00115608	éloignée	15.3
2	Vallées en Champagne	47	Eglise de la Chapelle-Monthodon	classé	fort	PA00115582	éloignée	15.2
51	La Noue	48	Château des Granges	inscrit	moyen-fort	PA00078919	éloignée	15.6
2	Celles-lès-Condé	49	Eglise	inscrit	moyen-fort	PA00115574	éloignée	15.5
2	Vallées en Champagne	50	Eglise de Saint-Agnan	inscrit	moyen-fort	PA00115896	éloignée	15.6
51	Villers-aux-Bois	51	Château	inscrit	moyen-fort	PA00078901	éloignée	16.1
2	L'Epine-aux-Bois	52	Eglise	inscrit	moyen-fort	PA00115659	éloignée	16.3
51	Brugny-Vaudancourt	53	Château	inscrit	moyen-fort	PA00078917	éloignée	16.9
2	Vendières	54	Eglise	inscrit	moyen-fort	PA00115968	éloignée	16.5
2	Courboin	55	Eglise	classé	fort	PA00115625	éloignée	16.8
51	Mœurs-Verdey	56	Eglise de Moeurs	inscrit	moyen-fort	PA51000023	éloignée	16.9
51	Sézanne	57	Eglise Saint Denis	classé	fort	PA00078856	éloignée	17.0
51	Sézanne	58	Marché couvert	inscrit	moyen-fort	PA00078858	éloignée	17.0
51	Sézanne	59	Puits du 16ème siècle	classé	fort	PA00078859	éloignée	17.0
51	Sézanne	60	3, place du Champ Benoist	inscrit	moyen-fort	PA00078857	éloignée	17.1
2	Viffort	61	Eglise	classé	fort	PA00115980	éloignée	17.5
51	Festigny	62	Eglise Saint Laurent	classé	fort	PA00078710	éloignée	18.5
2	Saint-Eugène	63	Eglise	classé	fort	PA00115900	éloignée	18.0
51	Esternay	64	Château	classé	fort	PA00078704	éloignée	18.8
2	Connigis	65	Eglise	classé	fort	PA00115614	éloignée	18.9
2	Connigis	66	Croix de cimetière	classé	fort	PA00115613	éloignée	19.2
51	Chavot-Courcourt	67	Eglise Saint Martin	inscrit	moyen-fort	PA00078665	éloignée	19.7
51	Val-des-Marais	68	Dolmen	classé	fort	PA00078880	éloignée	19.6
51	Dormans	69	Eglise de Soilly	classé	fort	PA00078696	éloignée	19.4
2	Montfaucon	70	Croix de cimetière	classé	fort	PA00115824	éloignée	19.5
51	Vertus	71	Eglise Saint Martin	classé	fort	PA00078889	éloignée	20.2
51	Villeneuve-la-Lionne	72	Restes de l'église de Belleau	inscrit	moyen-fort	PA00078897	éloignée	20.1
2	Essises	73	Eglise	classé	fort	PA00115661	éloignée	20.0
51	Cuis	74	Eglise Saint Nicaise	classé	fort	PA00078688	éloignée	21.2
51	Vauciennes	75	Eglise Saint Léger	classé	fort	PA00078883	éloignée	21.6
51	Pierry	76	Maison "Les Aulnois"	inscrit	moyen-fort	PA00078763	éloignée	21.5
51	Chouilly	77	Grotte néolithique, dite Saran IV	classé	fort	PA00078668	éloignée	24.2
51	Épernay	78	Eglise Saint Martin	classé	fort	PA00078699	éloignée	24.3
51	Épernay	79	38 rue du Général Leclerc	inscrit	moyen-fort	PA00078700	éloignée	24.3
51	Épernay	80	7, rue du Docteur Verron	inscrit	moyen-fort	PA00125383	éloignée	24.4
51	Épernay	81	Hôtel de Ville, ancien Hôtel Auban-Moët	inscrit	moyen-fort	PA51000018	éloignée	24.5
51	Épernay	82	Château Perrier	inscrit	moyen-fort	PA51000019	éloignée	24.6
51	Épernay	83	Théâtre	inscrit	moyen-fort	PA00078701	éloignée	24.6
51	Épernay	84	Fort Chabrol	inscrit	moyen-fort	PA51000021	éloignée	24.7
51	Épernay	85	Bâtiments de la Maison "Champagne de Castellane"	inscrit	moyen-fort	PA00078918	éloignée	24.9
51	Hautvillers	86	Ancienne abbaye	classé	fort	PA00078717	éloignée	26.9
51	Aÿ-Champagne	87	Eglise Saint Brice de Aÿ	classé	fort	PA00078579	éloignée	27.7
51	Aÿ-Champagne	88	Château de Mareuil-sur-Aÿ	inscrit	moyen-fort	PA51000010	éloignée	28.9
51	Aÿ-Champagne	89	Eglise Saint Hilaire de Mareuil-sur-Aÿ	classé	fort	PA00078738	éloignée	29.0

1.3.2 LES SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930

17 périmètres situés dans l'aire d'étude sont protégés au titre de la loi de 1930 sur les sites. 12 sont classés et 5 inscrits. Tous ces périmètres sont localisés dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont cartographiés page 54

On considère que les sites représentent un enjeu fort lorsqu'ils sont classés (le plus haut niveau de protection), et moyen-fort lorsqu'ils sont inscrits.

Fig. 80 Tableau : les sites protégés au titre de la loi de 1930

Les sites protégés au titre de la loi de 1930 (source : DREAL Grand Est, DREAL Île-de-France et DREAL Hauts-de-France)								
Site	N° sur la carte du § 1.3.5	Commune et département	Protection	Niveau d'enjeu	Date de protection	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km), au plus proche	Description
Avenues (sol et plantations), parcelle n°27, section C à Montmirail	S1	Montmirail (51)	classé	fort	15/02/1943	éloignée	9.3	Le périmètre englobe la perspective plantée qui, au nord-est du château de Montmirail, prolonge l'avenue de la Rochefoucauld. Cette perspective datant du XVIe a été récemment réaménagée, avec notamment le renouvellement de ses arbres d'alignement.
Remparts anciens et leurs abords à Montmirail	S2	Montmirail (51)	classé	fort	28/09/1948	éloignée	9.7	Le périmètre protège les restes des remparts de Montmirail, ancienne capitale de la Brie champenoise. Un sentier longeant les douves permet de les découvrir, en arrière de la rue Lucien Mathieu.
Château (site du) à Mondement-Montgivroux	S3	Mondement-Montgivroux (51)	classé	fort	04/06/1934	éloignée	10.7	Le périmètre englobe le château de Mondement et son parc arboré, implantés à Mondement-Montgivroux sur les pentes de la côte d'Île-de-France. Au nord du château et de l'avenue du Général Humbert, le monument national de la Victoire de la Marne (monument historique inscrit) est également situé dans le site classé. Une table d'orientation est installée à proximité du monument. Elle offre une vue panoramique sur la plaine champenoise et la côte d'Île-de-France.
Orme en bordure et à l'ouest du chemin vicinal de Mœurs aux Essarts	S4	Les Essarts-lès-Sézanne (51)	classé	fort	04/12/1935	éloignée	15.1	Le site protégeait un orme remarquable, aujourd'hui disparu
sources du Sourdon à Saint-Martin-d'Ablois	S5	Saint-Martin-d'Ablois (51)	inscrit	moyen-fort	01/10/1943	éloignée	16.4	Il s'agit d'une partie des jardins du Château d'Ablois (XVIIIe), très arborée et dans laquelle émergent plusieurs sources. On y découvre grottes artificielles, rochers et petites cascades.
Château et son parc à Brugny-Vaudancourt	S6	Brugny-Vaudancourt (51)	classé	fort	26/08/1943	éloignée	16.5	Le périmètre protège le Château de Brugny-Vaudancourt (monument historique inscrit) et son parc. Ce château de la Renaissance, situé à l'extrémité du village, bénéficie d'une vue dégagée sur la vallée du Sourdon, au nord-est. La périphérie du parc est boisée.
Mails à Sézanne	S7	Sézanne (51)	classé	fort	13/04/1943	éloignée	16.8	Le site englobe à Sézanne l'emprise des anciennes fortifications du Moyen-Âge, comblées à la fin du XVIIIème siècle pour être transformées en mail. Réservées aux piétons pour une bonne part, ces promenades sont plantées de rangées de tilleuls ou de marronniers, selon les secteurs en double, triple, et même quadruple alignement.
Centre ancien de Sézanne	S8	Sézanne (51)	inscrit	moyen-fort	20/05/1983	éloignée	16.8	Le périmètre protège les quartiers historiques de Sézanne situés dans le périmètre des anciens remparts, et plus au sud les faubourgs proches de la place du Champ Benoist. La ville et ses rues pavées présentent un riche patrimoine, notamment l'église Saint-Denis (monument historique classé).
Orme centenaire sur la place publique à Moslins	S9	Moslins (51)	classé	fort	15/02/1933	éloignée	17.5	Le site protégeait un orme remarquable, à la circonférence de plus de 8 mètres, aujourd'hui disparu

Les sites protégés au titre de la loi de 1930 (source : DREAL Grand Est, DREAL Île-de-France et DREAL Hauts-de-France)								
Site	N° sur la carte du § 1.3.5	Commune et département	Protection	Niveau d'enjeu	Date de protection	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km), au plus proche	Description
Mont-Aimé à Bergères-lès-Vertus et Val-des-Marais	S10	Bergères-lès-Vertus et Val-des-Marais (51)	inscrit	moyen-fort	20/08/1972	éloignée	19.5	Le périmètre protège la partie sommitale du Mont-Aimé, une butte-témoin d'une altitude de 240 mètres et qui domine la plaine champenoise. Y sont visibles les ruines du château du Mont-Aimé, puissante forteresse du Moyen-Âge, dans un cadre très arboré. Au nord, un promontoire comporte une table d'orientation d'où l'on bénéficie d'un panorama sur la côte d'Île de France et la plaine champenoise.
Falaises des Roualles à Cuis	S11	Cuis (51)	classé	fort	24/12/1931	éloignée	20.2	Située sur le rebord de la montagne de Cuis, la falaise des Roualles est l'une des plus imposante du département de la Marne (plusieurs centaines de mètres de long pour une hauteur de 15 à 30 mètres). Très riche d'un point de vue écologique (pelouses sèches à orchidées), le site est également un belvédère sur le vallon dominé par les falaises, qui est occupé par des vignes et par plusieurs villages.
Pièce d'eau dite « puits Saint-Martin », lavoir et place du donjon à Vertus	S12	Vertus (51)	classé	fort	30/12/1958	éloignée	20.2	A Vertus, le site englobe l'église Saint-Martin (monument historique classé) et ses proches abords. En contrebas de l'église, on découvre le puits Saint-Martin, un bassin alimenté par une source située sous l'église et qui s'écoule à la base de l'édifice par 3 arches cintrées. Un lavoir occupe l'un des rives du bassin.
Porte de ville dite « porte Baudet » (ancienne) à Vertus	S13	Vertus (51)	classé	fort	15/09/1931	éloignée	20.2	Le périmètre protège la porte Baudet, dernier témoignage des fortifications de Vertus au Moyen-Âge (avec le tracé des boulevards)
Allée de platanes bordant la D22 à Damery	S14	Damery (51)	classé	fort	29/05/1933	éloignée	23.9	Le site englobe un alignement remarquable de platanes, qui borde la D22 au sud de la Marne et du village de Damery. Des vues sur les coteaux viticoles se présentent également depuis la route.
Mont Bernon (partie) à Épernay	S15	Épernay (51)	inscrit	moyen-fort	14/11/1963	éloignée	24.0	Le périmètre protège les versants viticoles ceinturant le sommet boisé du Mont Bernon. Des vues remarquables s'y présentent, notamment en direction de la vallée de la Marne, des Coteaux historiques du Champagne et de la côte des Blancs.
Sommet du mont Bernon à Épernay	S16	Épernay (51)	classé	fort	20/06/1934	éloignée	23.5	Le site englobe la partie sommitale du Mont Bernon, qui culmine à 207 mètres d'altitude. Aujourd'hui boisé, ce secteur est concerné par un projet de mise en valeur porté par la ville et l'agglomération, qui prévoit notamment le dégagement de cônes de vue en direction des Coteaux historiques du Champagne.
Coteaux historiques du champagne	S17	Aÿ, Champillon, Cumières, Damery, Dizy, Hautvillers, Mareuil-sur-Aÿ, Mutigny, Saint-Imoges (51)	classé	fort (très fort dans le périmètre UNESCO)	02/06/2016	éloignée	23.3	Ce vaste site classé (près de 2500 Ha) est récent (2016). Il protège les coteaux viticoles situés dans le périmètre des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » inscrits en 2015 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : voir le paragraphe 1.3.5

1.3.3 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

On recense 3 sites patrimoniaux remarquables (SPR) dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou bien d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Ces périmètres représentent un enjeu de niveau fort. Ils sont cartographiés page 54.

LA ZPPAUP D'EPERNAY

La ZPPAUP d'Épernay comprend 7 secteurs :

- secteur A : la ville ancienne (quartier dit « la Tortue »), autrefois délimitée par les remparts.
- secteur B : des quartiers en continuité directe avec le centre ancien, englobant notamment l'avenue de Champagne, axe prestigieux le long duquel sont regroupées les grandes maisons de champagne.
- secteur C : l'ancienne cité ouvrière dite « des Jancelins »
- secteur D : un quartier d'habitation réalisé entre 1885 et 1900, très représentatif de l'habitat de la fin du 19e siècle
- secteur E : d'anciens faubourgs de la ville, ces quartiers comportent un patrimoine bâti soit plus dispersé, soit d'intérêt moindre.
- secteur F : les bords de Marne et les terrains situés entre la Marne et les emprises ferroviaires. Ces espaces constituent un enjeu important pour la Ville en termes d'image et de relation avec l'eau.
- secteur G : des coteaux viticoles situés à l'ouest de la ville et qui dessinent une toile de fond depuis l'avenue de Champagne et d'autres voies importantes.

L'AVAP D'HAUTVILLERS, MAREUIL-SUR-AÏ ET AÏ

L'AVAP d'Hautvillers, Mareuil-sur-AÏ et AÏ protège une partie des Coteaux historiques de Champagne, inscrits en 2015 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (partie des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne). Au sein des Coteaux historiques, l'AVAP englobe les secteurs autres que des vignes, à savoir les ensembles bâti (bourgs d'Hautvillers, Mareuil-sur-AÏ et AÏ), ainsi que les secteurs agricoles du fond de vallée de la Marne. Sont concernés par l'AVAP des secteurs situés dans le Bien UNESCO, et dans sa zone tampon (voir le paragraphe 1.3.5).

LA ZPPAUP DE CONDÉ-EN-BRIE

La ZPPAUP de Condé-en-Brie protège le bourg, le château de Condé et son parc (berceau de la Maison de Condé ; monument historique classé), ainsi que espaces agricoles proches du bourg et du château, situés sur les coteaux de la vallée de la Dhuis ou aux abords de la rivière.

Fig. 81 Tableau : les sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables - source : http://atlas.patrimoines.culture.fr							
Périmètre	Dept	Communes	Protection	Niveau d'enjeu	Date de protection	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km), au plus proche
ZPPAUP de Condé-en-Brie	02	Condé-en-Brie	PVAP	fort	1995	éloignée	14.5
ZPPAUP d'Épernay	51	Épernay	PVAP	fort	2003	éloignée	22.0
AVAP d'AÏ-Champagne, Hautvillers et Mareuil-sur-AÏ	51	AÏ-Champagne, Hautvillers et Mareuil-sur-AÏ	PVAP	fort	2014	éloignée	28.2

1.3.4 LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EXISTANTS OU À L'ÉTUDE



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Créé en 1976, le PNR de la Montagne de Reims est situé entre Reims et Épernay. Il s'organise autour de la montagne de Reims, un plateau boisé entouré sur ses flancs nord, sud et est par des coteaux viticoles. Le Parc est partiellement localisé dans l'aire d'étude éloignée, dans le secteur des Coteaux historiques de Champagne.

Le Parc énonce dans sa charte l'objectif de « faire du Parc un emblème des paysages viticoles champenois ».

Les paysages du PNR de la Montagne de Reims représentent un enjeu moyen-fort, et localement très fort, son périmètre englobant des secteurs inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (voir le paragraphe 1.3.5).



LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORINS

En Seine-et-Marne, la création du PNR de la Brie et des deux Morins est à l'étude depuis 2007. Le périmètre d'étude englobe 132 communes briardes, parmi lesquelles des communes situées aux limites du département de la Marne. Le Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du Parc met en avant la richesse du patrimoine naturel, agricole et architectural (monumental et vernaculaire) du territoire. Il souligne également la richesse des savoir-faire dans le domaine agricole (élevage bovin et production de fromage, filières pommes et cidres, plantes textiles, vannerie...), et du patrimoine mémoriel.

Dans l'aire d'étude, le futur PNR engloberait potentiellement des paysages agricoles et boisés du plateau briard. Dans le contexte d'un Parc naturel régional, ces paysages représenteraient un enjeu de niveau moyen-fort.

Le périmètre des 2 Parcs naturels régionaux est cartographié page 54

Fig. 82 Tableau : les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux - source : PNR de la Montagne de Reims et Comité syndical du projet de PNR de la Brie et des deux Morin)							
PNR	Localisation	Communes concernées dans l'aire d'étude	Statut	Niveau d'enjeu	Date de création	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km), au plus proche
PNR de la Montagne de Reims	Marne	Aÿ, Champillon, Dizy, Hautvillers, Cumières, Mutigny Mareuil-sur-Aÿ	PNR existant	moyen-fort (localement fort à très fort : site classé, SPR, UNESCO)	1976	éloignée	22.0
PNR de la Brie et des deux Morins (PNR à l'étude)	Seine-et-Marne	à préciser (PNR à l'étude)	PNR à l'étude	moyen-fort	PNR à l'étude	éloignée	à préciser (PNR à l'étude)

1.3.5 LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

LE BIEN ET SA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

En 2015, l'UNESCO a inscrit les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la liste du patrimoine mondial. Dans l'aire d'étude, les paysages du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de sa zone tampon, représentent un enjeu de niveau très fort.

Le dossier de candidature précise :

« Le Bien proposé à l'inscription est composé de 14 éléments constitutifs (coteaux plantés de vignes, villages viticoles, quartiers industriels et ensembles souterrains) représentant la Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Il s'agit d'éléments exclusivement liés au processus de production et d'élaboration du vin de Champagne et à ses implications sociales et culturelles, répondant aux exigences d'authenticité, d'intégrité, de gestion et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation complète du paysage agro-industriel vivant champenois. Les 14 éléments constitutifs de la série sont regroupés dans les trois ensembles majeurs que sont : les coteaux historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Épernay ».

Deux de ces trois ensembles sont situés dans l'aire d'étude éloignée : les coteaux historiques (Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ) et l'avenue de Champagne à Épernay.

Le dossier de candidature précise à leur sujet :

« Les coteaux historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, concentrent 7 éléments constitutifs caractérisés par des coteaux plantés de vignes et un urbanisme viticole rural représentatifs du bassin d'approvisionnement nécessaire à l'élaboration du Champagne. La chaîne de production y est représentée par l'importance du vignoble ainsi que par le patrimoine architectural et les caves ».



Fig. 83 Vue sur Mareuil-sur-Aÿ, au pied de la colline des Goisses, dans le périmètre du Bien inscrit au patrimoine mondial.

« L'avenue de Champagne à Épernay est un exemple particulièrement marquant de création ex nihilo d'un cadre de production, qui correspond à 2 éléments constitutifs, un aérien et un souterrain. En effet, elle regroupe vignes, bâtiments industriels, caves, bâtiments d'accueil et de prestige. Son histoire raconte celle de la naissance, de l'essor et de l'actualité des Maisons de Champagne, tant pour le développement des outils de production et des infrastructures de communication (vers Paris, puis les capitales européennes, et enfin le monde entier) que des immeubles de représentation ».

La Valeur Universelle Exceptionnelle ayant abouti à l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial se fonde sur 3 des 10 critères établis par l'UNESCO :

- Critère (iii) : « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue »
- Critère (iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysages illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine »
- Critère (vi) : « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle »



Fig. 84 L'avenue de Champagne à Épernay, élément du Bien inscrit au patrimoine mondial
(source photo : UNESCO.org)

L'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DES COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE VIS-À-VIS DES PROJETS ÉOLIENS

Afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la DREAL Grand Est a engagé depuis 2016 des études ayant pour objectif de déterminer l'aire d'influence paysagère des coteaux, maisons et caves de Champagne, vis-à-vis des projets éoliens. Cette étude a notamment permis de définir l'aire maximale d'influence paysagère du Bien UNESCO, qui a été déterminée sur la base d'analyses visuelles précises, à l'aide d'un modèle numérique de terrain. En son sein ont été définies des « aires de préservation du Bien » (où l'impact des projets éoliens sur la valeur universelle exceptionnelle du Bien est inévitable) et des « aires de vigilance », assorties de recommandations d'organisation des parcs et de hauteur maximale des éoliennes.

La ZIP du projet de Fromentières se situe en dehors de l'aire maximale d'influence paysagère du Bien, cartographiée en page suivante.

En octobre 2017 et à l'occasion de la deuxième conférence régionale de l'éolien à l'échelle de la région Grand Est, les services de la DREAL ont précisé qu'au-delà des limites de l'aire maximale d'influence paysagère, les projets éoliens n'ont pas d'influence sur la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle des zones centrales et tampons du Bien (http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8_unesco_eolien_20171016.pdf).

Afin de bien prendre en compte l'importance du site UNESCO, la présente étude a intégré à son périmètre d'analyse les coteaux historiques (Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ) et l'avenue de Champagne à Épernay.

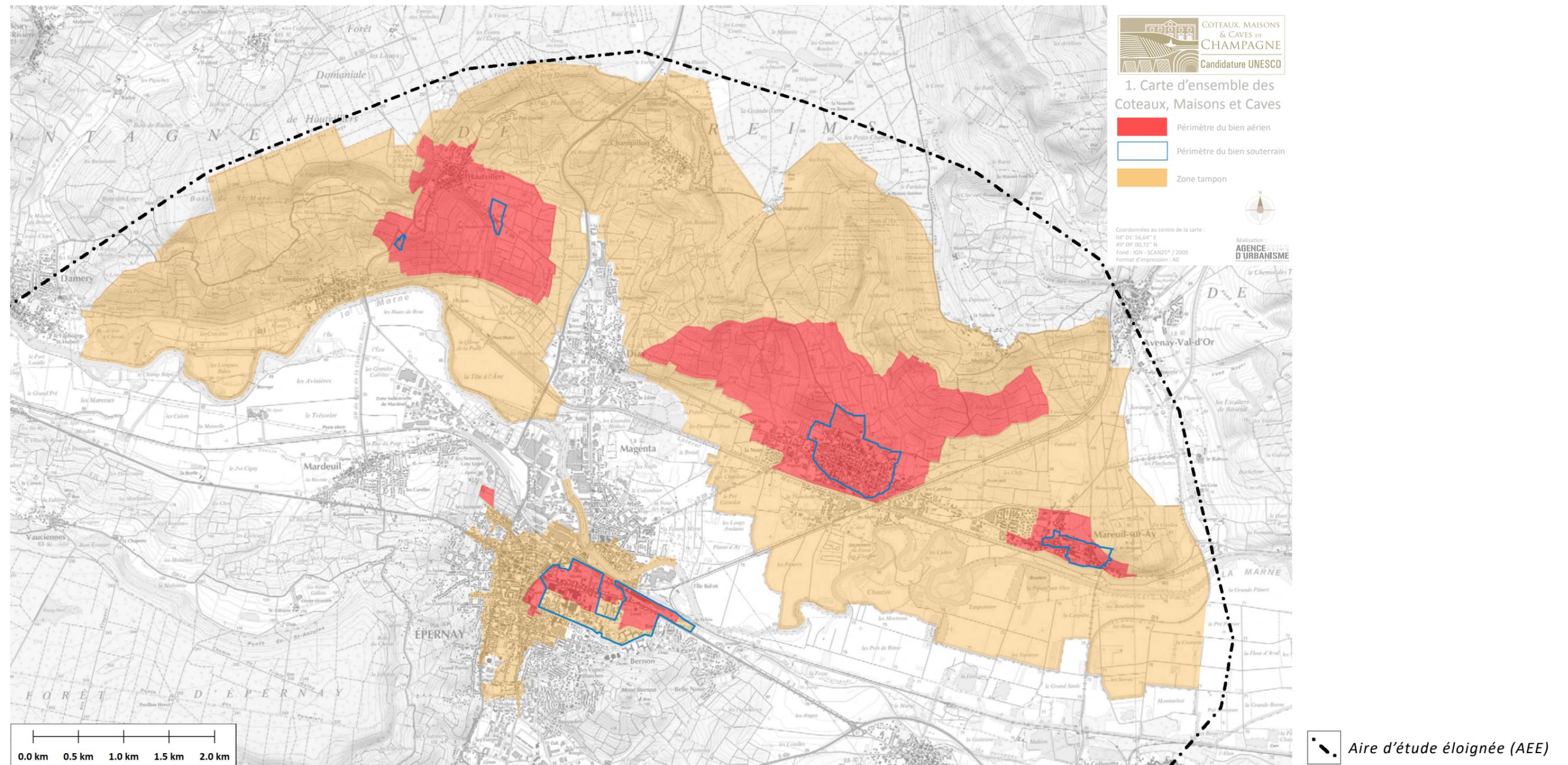


Fig. 85 Le secteur d'Épernay et des coteaux historiques : périmètres inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Patrimoine mondial de l'UNESCO
(source : UNESCO)

-  Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Bien : enjeu de niveau très fort
-  Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - zone tampon : enjeu de niveau très fort

Aire d'influence paysagère du Bien UNESCO
(source : DREAL Grand Est)

-  Aire maximale d'influence paysagère du Bien UNESCO

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)

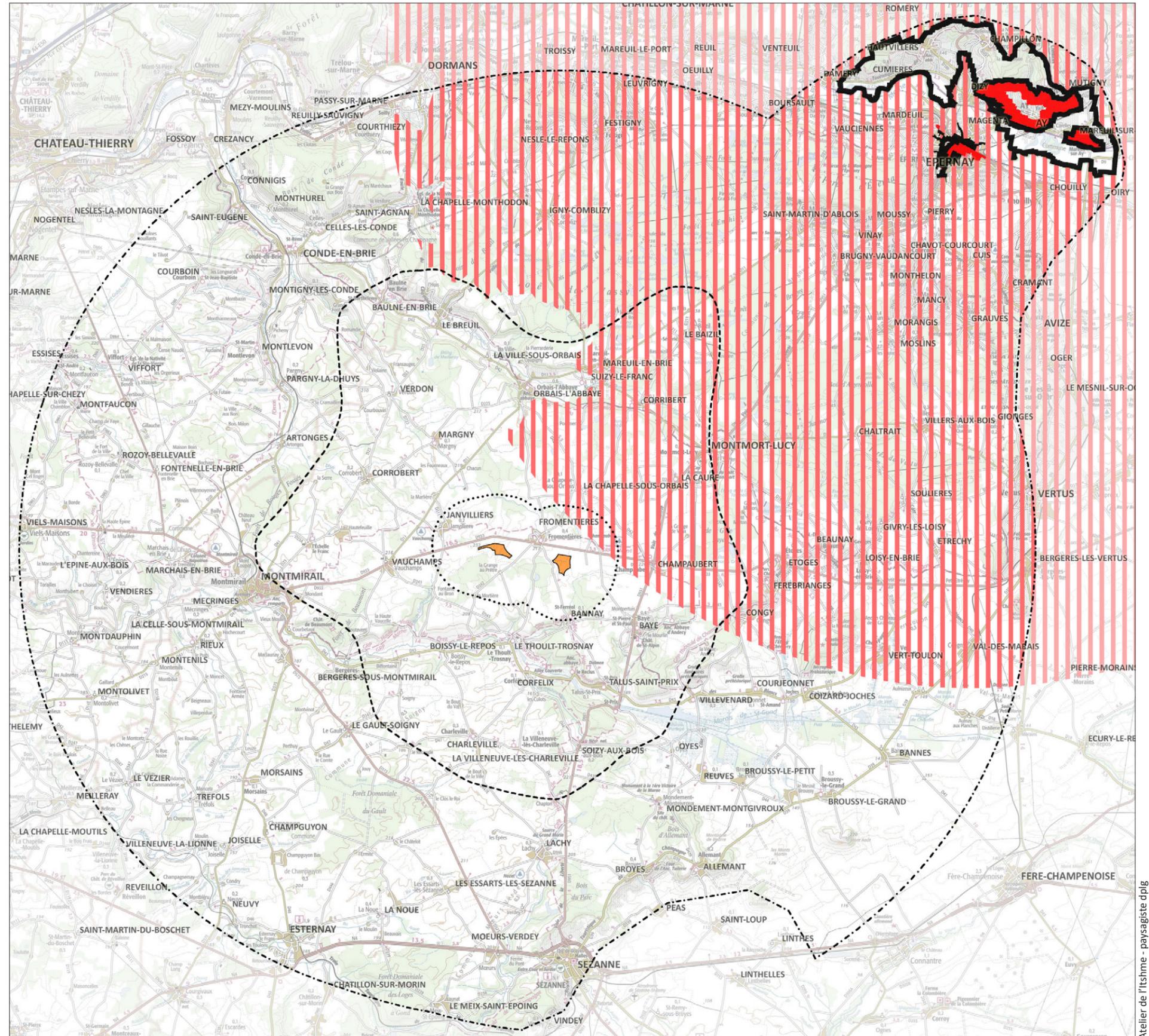


Fig. 86 L'aire d'influence paysagère du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
(fond de plan : IGN)

LA CHARTE D'ENGAGEMENT ET LA CHARTE ÉOLIENNE DES COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

La Charte d'engagement est un document d'orientation finalisé en 2018 à la suite de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle porte sur une « zone d'engagement » comprenant 320 communes de l'appellation Champagne. Cette zone, qui concerne 3 départements, est beaucoup plus étendue que les périmètres du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et de sa zone tampon. La Charte d'engagement n'est pas opposable aux tiers mais contribue à ce que chacun des acteurs du territoire prenne conscience de la valeur du site et le gère comme tel à tous les niveaux de décision.

Les signataires de la charte d'engagement s'engagent dans le cadre de leurs compétences à respecter une série de 4 orientations, dont la première concerne la sauvegarde du paysage, de la morphologie urbaine et du caractère architectural des communes viticoles champenoises. Cette orientation porte notamment sur la limitation des grands

aménagements verticaux à proximité de la zone d'engagement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

L'élaboration en 2018 de la « charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » (qui met à jour une première charte réalisée en 2008 sur ce sujet) découle très directement de cet objectif. L'étude a été pilotée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et l'Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise (AUDRR).

Cette charte éolienne élargit à l'ensemble de la zone d'engagement la réflexion engagée par la DREAL au sujet du seul Bien UNESCO. Cette charte définit également une aire d'influence paysagère, non du Bien UNESCO, mais des paysages viticoles localisés dans la zone d'engagement de la Charte d'engagement (en ajoutant à la zone d'engagement le territoire des communes qui pourraient à l'avenir être intégrées à

l'appellation Champagne).

La charte éolienne formule des préconisations aux alentours de la zone d'engagement, en y distinguant des « zones d'exclusion » et des « zones de vigilance ». A la différence de l'aire d'influence paysagère du Bien UNESCO, ces zones ont été définies, non sur la base d'analyses visuelles, mais en fonction de la distance aux parcelles de vignes : 10 km pour la zones d'exclusion, et 20 km pour les zones de vigilance.

La ZIP du projet de Fromentières est située dans une des zones d'exclusion préconisée aux alentours de la zone d'engagement, cartographiée en page suivante. Dans ces zones, la charte éolienne recommande de ne pas développer de nouveau parc éolien, sauf en cas de non-covisibilité avec le vignoble. La présente étude devra donc analyser attentivement de possibles covisibilités du vignoble avec le projet de parc éolien.

Patrimoine mondial de l'UNESCO
(source : UNESCO)

 Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Bien : enjeu de niveau très fort

 Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - zone tampon : enjeu de niveau très fort

Zone d'engagement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
(source : Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

-  Vignes de l'appellation Champagne
-  Territoire des communes de la Zone d'engagement
-  Territoire des communes susceptibles d'intégrer l'appellation Champagne
-  Territoire des communes susceptibles de quitter l'appellation Champagne

Charte éolienne de la Zone d'engagement
(source : Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

 Zones d'exclusion (secteurs situés à moins de 10 km du vignoble), où la charte préconise de ne pas implanter de parc éolien qui serait en situation de covisibilité avec les vignes

 Zones de vigilance (secteurs situés à moins de 20 km du vignoble)

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

 Aire d'étude éloignée (AEE)

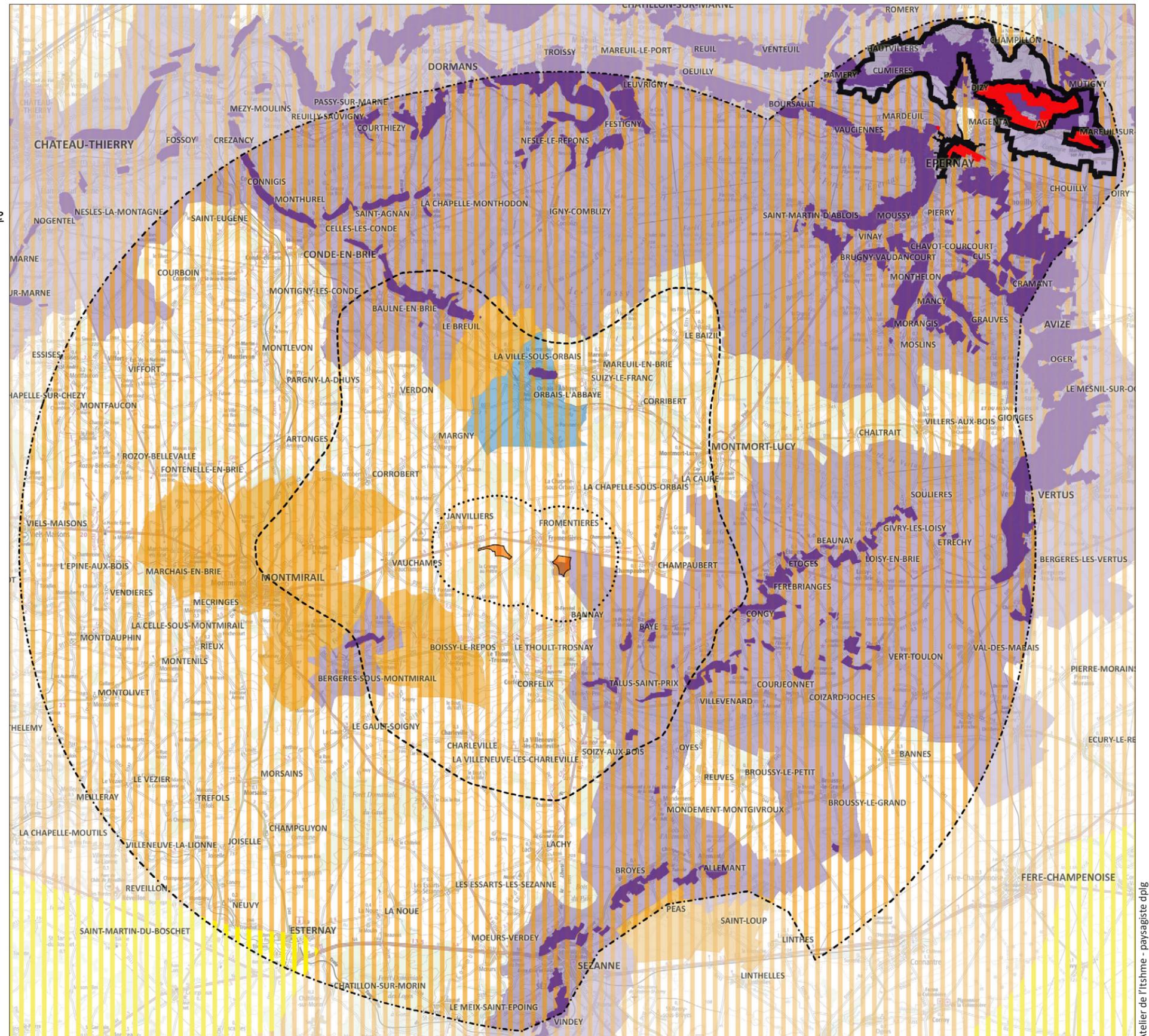


Fig. 87 Les préconisations de la charte éolienne concernant les paysages viticoles localisés dans la zone d'engagement
(fond de plan : IGN)

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale

L'association « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale » a pour ambition de faire inscrire sur la liste du patrimoine mondial 105 sites répartis entre la France et la Belgique. Le dossier de candidature a été déposé auprès de l'Unesco le 30 janvier 2017. L'examen de la candidature a été ajournée par l'UNESCO en juillet 2018 (<https://whc.unesco.org/fr/decisions/7137>). Si l'inscription était au final décidée, les sites concernés représenteraient un enjeu paysager de niveau très fort.

Un site, parmi les 105 retenus pour la candidature (<https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5884>), est localisé dans l'aire d'étude : le cimetière communal et la chapelle de Mondement, qui sont situés à proximité immédiate du Monument national de la Victoire de la Marne et du château de Mondement. Ce site est également un belvédère remarquable, où se dévoile un large panorama sur la plaine champenoise et la côte d'Île-de-France. Le dossier de candidature précise : « *Le village de Mondement est un lieu emblématique et central de la première bataille de la Marne qui se déroula du 6 au 12 septembre 1914, notamment le château éponyme enjeu d'une lutte intense le 9 septembre. Le bien est représentatif du traitement des corps au début du conflit : par son dessin et la présence de la tombe commune située dans le cimetière. Celle-ci rend hommage à 9 soldats tombés le 9 septembre 1914 autour du site : 5 étaient incorporés au 77e Régiment d'Infanterie, 3 au 3e régiment de Zouaves et un au 2e Tirailleurs Algériens* ».

Le dossier de candidature précise que la proposition d'inscription au patrimoine mondial des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre répond à 3 des 10 critères établis par l'UNESCO :

- Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Concernant le critère (iv), le dossier de candidature précise : « *Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale témoignent de la création d'une nouvelle typologie d'éléments décoratifs, architecturaux et paysagers de qualité exceptionnelle. Créés et organisés suivant des sensibilités culturelles ou des styles nationaux, l'attention prêtée à l'esthétique est universelle. Ils offrent un exemple nouveau et à grande échelle*

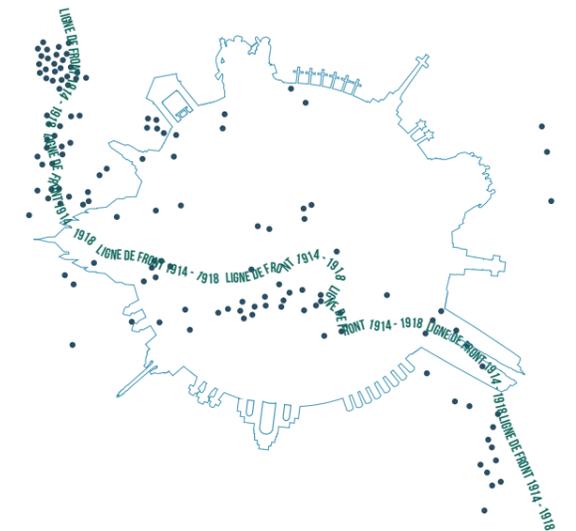
de constructions et de créations de sites organisés pour le souvenir de tous les morts au combat. Par leurs dimensions et par leur nombre, ils expriment l'échelle inédite atteinte par la force de destruction d'une guerre totale et mondiale. Par leur localisation, généralement autour des lieux des combats majeurs et associés à la présence d'éléments qui témoignent directement du conflit, ils composent un paysage mémoriel. La typologie des cimetières militaires, ossuaires et monuments aux morts de la Première Guerre mondiale a été prise pour norme pour tous les conflits suivants ».

SITES FUNÉRAIRES ET MÉMORIELS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Fig. 88 La chapelle de Mondement



Le patrimoine mondial de l'UNESCO - source : http://atlas.patrimoines.culture.fr et http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr							
Bien Unesco	Localisation	Communes et sites concernés dans l'aire d'étude	Protection	Niveau d'enjeu	Date de protection	Aire d'étude	Distance à la ZIP (km), au plus proche
Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (site candidat au patrimoine mondial)	France et Belgique	Mondement-Montgivroux (Marne) : cimetière communal français & chapelle	patrimoine mondial UNESCO : candidature en cours	fort (très fort en cas d'inscription future sur la liste du patrimoine mondial)	candidature en cours	éloignée	10.7
Coteaux, Maisons et Caves de Champagne	Marne	Épernay, Aÿ, Champillon, Dizy, Hautvillers, Cumières, Mutigny et Mareuil-sur-Aÿ	patrimoine mondial UNESCO	très fort	2015	éloignée	24.1

Fig. 89 Tableau : le patrimoine mondial de l'UNESCO

1.3.6 CARTE DES SITES LOI DE 1930, SPR, PNR ET DU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

Sites protégés au titre de la loi de 1930
(les numéros sont repris du tableau du paragraphe 1.3.2)

-  Site classé (enjeu de niveau fort)
-  Site classé de faible surface (enjeu de niveau fort)
-  Site inscrit (enjeu de niveau moyen-fort)
-  Site inscrit de faible surface (enjeu de niveau moyen-fort)

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

-  PVAP (ex ZPPAUP ou AVAP - niveau de sensibilité fort)

Patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Bien : enjeu de niveau très fort
-  Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - zone tampon : enjeu de niveau très fort
-  Site candidat à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (source : Association Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale) : enjeu de niveau fort

Parcs naturels régionaux (PNR)

-  Parc naturel régional existant ou à l'étude : enjeu de niveau très fort pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (périmètre UNESCO); moyen-fort pour le projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)

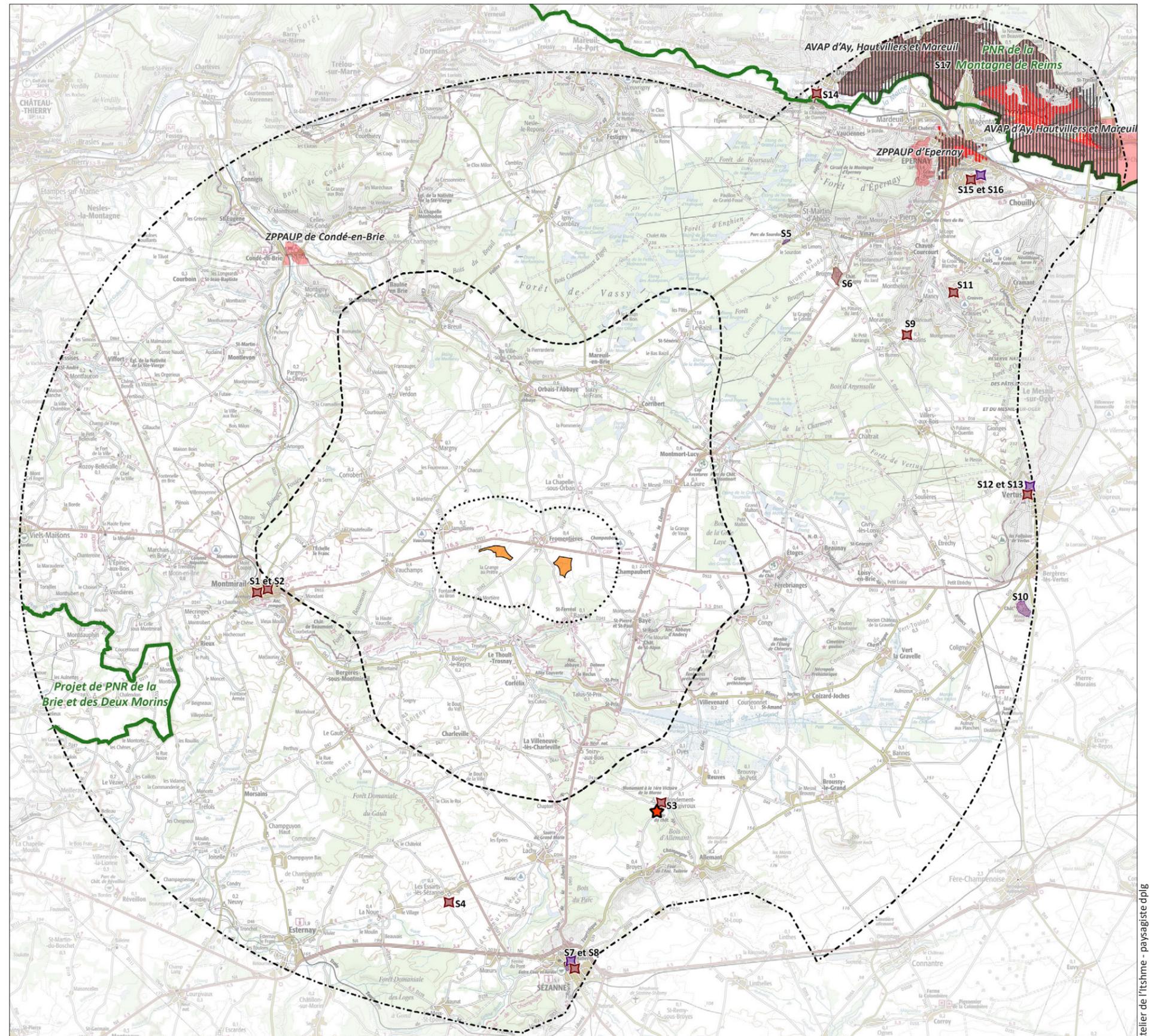


Fig. 90 Carte des sites loi de 1930, SPR, PNR et du patrimoine mondial UNESCO

(source sites classés et inscrits : DREAL ; PVAP et UNESCO : source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr> et <http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr> ; PNR : PNR de la Montagne de Reims et Comité syndical du projet de PNR de la Brie et des deux Morin)



1.3.7 CARTE DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉS

Monuments historiques

(les numéros sont repris du tableau du paragraphe 1.3.1)

-  Monument historique classé
-  Monument historique inscrit

Sites protégés au titre de la loi de 1930

(les numéros sont repris du tableau du paragraphe 1.3.2)

-  Site classé (enjeu de niveau fort)
-  Site classé de faible surface (enjeu de niveau fort)
-  Site inscrit (enjeu de niveau moyen- fort)
-  Site inscrit de faible surface (enjeu de niveau moyen- fort)

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

-  ZPPAUP ou AVAP (enjeu de niveau fort)

Patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Bien : enjeu de niveau très fort
-  Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - zone tampon : enjeu de niveau très fort
-  Site candidat à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (source : Association Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale) : enjeu de niveau fort

Parcs naturels régionaux (PNR)

-  Parc naturel régional existant ou à l'étude : enjeu de niveau très fort pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (périmètre UNESCO); moyen-fort pour le projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)

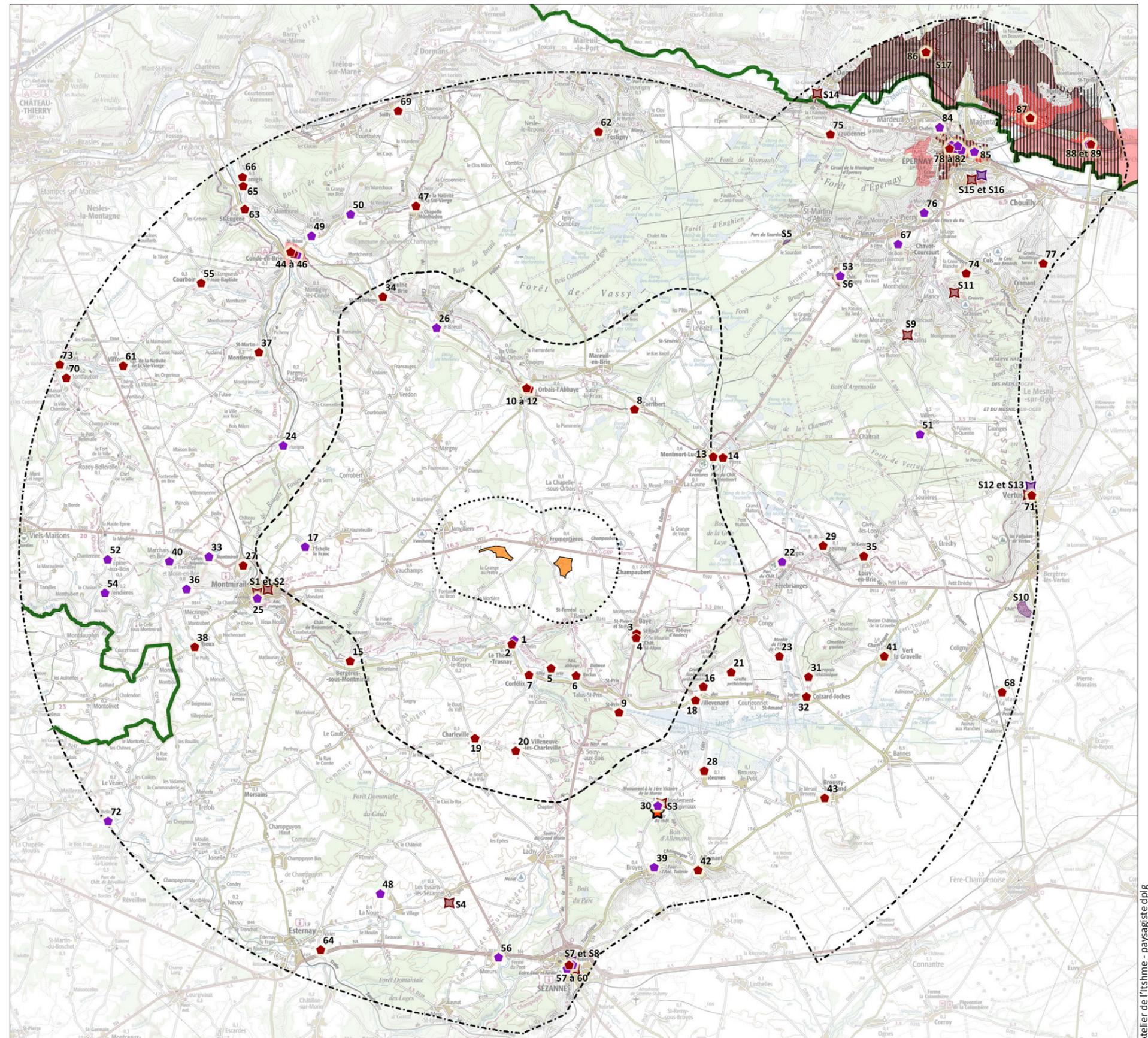


Fig. 91 Carte des éléments de patrimoine culturel protégés

(source MH : Atlas des Patrimoines ; sites classés et inscrits : DREAL ; PVAP et UNESCO : source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr> et <http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr> ; PNR : PNR de la Montagne de Reims et Comité syndical du projet de PNR de la Brie et des deux Morins)

1.4 LES ENJEUX LIÉS AU CADRE DE VIE ET AUX PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS

1.4.1 LES SECTEURS HABITÉS

Les villes ou villages, hameaux et fermes isolées de l'aire d'étude constituent un enjeu en matière de cadre de vie, pour les habitants qui y résident (ou qui y travaillent).

Dans le cadre de la présente étude, on considère que le niveau d'enjeu est lié au nombre d'habitants des sites résidentiels :

- Le niveau d'enjeu sera considéré comme fort pour les chefs-lieux des communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 1000 : Aÿ, Dizy, Épernay, Esternay, Magenta, Mardeuil, Mareuil-sur-Aÿ, Montmirail, Pierry, Saint-Martin-d'Ablois et Sézanne. Tous ces chefs-lieux sont situés dans l'aire d'étude éloignée.
- Le niveau d'enjeu sera considéré comme « moyen-fort » pour les villages dont le nombre d'habitant est inférieur à 1000.
- Enfin, le niveau d'enjeu sera considéré comme moyen pour les hameaux, fermes et autres habitations isolées.

Les villes et villages figurent sur la carte présentée plus loin dans le paragraphe 1.4.5.

1.4.2 LES ROUTES FRÉQUENTÉES

Du fait de leur fréquentation, le niveau d'enjeu des axes routiers les plus utilisés de l'aire d'étude est moyen-fort : N4, D951, D933, D1, D3 et D933. Deux de ces routes, Les D933 et D951, traversent l'aire d'étude rapprochée. La D933 traverse également l'aire d'étude immédiate.

Le niveau d'enjeu des principaux itinéraires routiers secondaires est considéré comme moyen. Parmi ces itinéraires, certains traversent l'aire d'étude rapprochée : les D11, D42, D23, D18, D43 et D41.

Ces routes figurent sur la carte présentée plus loin dans le paragraphe 1.4.5.

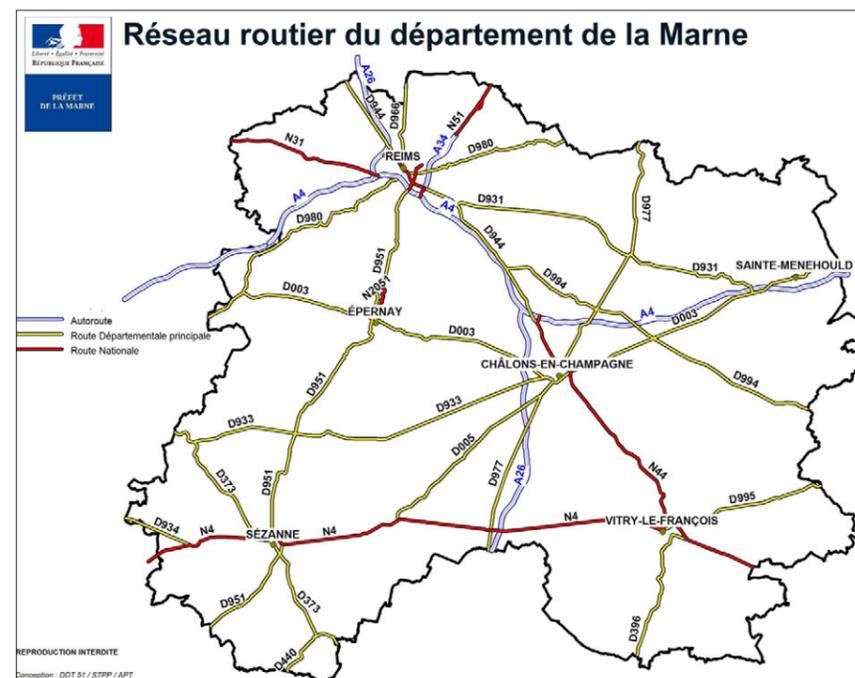


Fig. 92 Plan du réseau routier du département de la Marne
source : DDT 51



Fig. 93 La D951 à Épernay

1.4.3 LES CHEMINS DE GRANDE RANDONNÉE

8 chemins de grande randonnée traversent l'aire d'étude : le GR14, le GRP entre Marne et Champagne, le GRP de la Côte des Blancs, le GRP du Surmelin, le GRP Thibaut de Champagne, le GRP Haute Vallée du Petit Morin, le GRP des Morins et le GRP tour de l'Omois. Parmi eux, 4 passent par l'aire d'étude rapprochée : le GRP du Surmelin, le GRP Thibaut de Champagne, le GRP Haute Vallée du Petit Morin et le GRP tour de l'Omois.

Ces itinéraires constituent un enjeu de niveau moyen-fort. Ils figurent sur la carte présentée plus loin dans le paragraphe 1.4.5.



Fig. 95 Balisage des sentiers de grande randonnée de pays « Thibaut de Champagne » et « Haute Vallée du Petit Morin », à proximité de Talus-Saint-Prix.

1.4.4 LES SITES ET PAYSAGES SOCIALEMENT RECONNUS

Plusieurs sites et paysages de l'aire d'étude bénéficient d'une reconnaissance sociale significative. Ils sont cités sur les sites Internet du Comité départemental du tourisme de la Marne et de l'Aisne et/ou des offices de tourisme locaux (CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne ; CA de la Région de Château-Thierry ; CC des Paysages de la Champagne ; CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais ; CC de la Brie Champenoise).

Les vignobles du Champagne représentent un fort niveau d'enjeu, étant donné leur notoriété internationale et leur fréquentation importante par les touristes et les habitants. La « route touristique du Champagne » est un itinéraire privilégié pour les découvrir.

Représentent également un fort niveau d'enjeu :

- la ville d'Épernay et le village d'Hautvillers (le « berceau » du Champagne), qui sont les deux sites urbains les plus reconnus et fréquentés de l'aire d'étude ;
- les points de vue remarquables et aménagés de l'aire d'étude.

D'autres sites urbains ou édifices, plus modérément reconnus et fréquentés, constituent un enjeu de niveau moyen-fort :

- les villes de Sézanne et de Montmirail ;
- l'abbatiale d'Orbais ;

- le château de Montmort ;
- le château de Condé-en-Brie ;
- le Monument national de la Victoire de la Marne, à Mondement-Montgivroux.

Ces sites figurent sur la carte présentée plus loin dans le paragraphe 1.4.5.



Fig. 97 Particulièrement reconnus, les paysages des vignobles du Champagne bénéficient d'une forte notoriété. Ici à hauteur du belvédère qui surplombe Hautvillers, le « berceau » du Champagne.

Fig. 96 Copie d'écran du site Internet de l'office de tourisme d'Épernay
source : office de tourisme d'Épernay

Fig. 98 Copie d'écran du site Internet champagne.fr
source : Comité interprofessionnel des vins de Champagne



Fig. 99 L'église abbatiale d'Orbais

ACCUEIL > L'AINIS ET LES AXONAIS > CHÂTEAUX ET FORTIFICATIONS > LE CHÂTEAU DE CONDÉ-EN-BRIE

Le château de Condé-en-Brie

La vie de château

Vu de l'extérieur, le château de Condé se présente comme une demeure princière d'une rare élégance, mais l'intérieur recèle également bien des trésors. La Principauté de Condé fut créée en 1557 par Louis de Bourbon, prince de sang et oncle du futur Henri IV. Le domaine devient ensuite celui des comtes de Soissons puis entre dans la famille des princes de Savoie avant d'être racheté par le Marquis de la Faye, chef du cabinet royal et diplomate. Grand amateur d'art, il engage de grands artistes du Siècle des Lumières tels que Watteau, Lancret, Servandoni et Oudry dont les scènes de chasse ornent les murs du grand salon. « *Les tableaux de cette pièce valent plus que l'ensemble du château* » confie Aimery de Rochefort en entrant dans la pièce. « *Et il y a une petite surprise* » poursuit-il en actionnant une télécommande. La glace du miroir se lève pour dévoiler un tableau caché, un Watteau installé antérieurement et qui n'avait plus sa place parmi les œuvres animalières d'Oudry.

Le maître des lieux, dont la famille a acheté le château en 1983, s'investit avec enthousiasme dans la valorisation de ce patrimoine en l'ouvrant davantage aux visites. Cette immersion historique se décline d'ailleurs de façon ludique sous forme d'une chasse au trésor familiale. Des personnages de premier plan furent les hôtes du château, comme Mazarin ou le Cardinal Richelieu. On retiendra aussi la destinée d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, comtesse de Soissons et amour de jeunesse de Louis XIV. Réputée pour sa beauté mais aussi pour son art de manier les filtres, elle se retrouve en disgrâce après son implication dans « l'affaire des poisons » en 1679.

- LA TOUR BEFFROI DE CRÉCY-SUR-SERRE
- LE CHÂTEAU DE BERZY-LE-SEC
- LE CHÂTEAU DE BLÉRANCOURT
- LE CHÂTEAU DE CONDÉ-EN-BRIE
- LE CHÂTEAU DE COUCY-LE-CHÂTEAU-AUFFRIQUE
- LE CHÂTEAU DE FÈRE-EN-TARDENOIS
- LE CHÂTEAU DE LA FERTÉ-MILON
- LE CHÂTEAU DE QUIERZY
- LE CHÂTEAU DE VILLERS-COTTERÊTS
- LE CHÂTEAU FORT DE GUISE
- LE DONJON DE SEPTIMONTS
- LE FORT DE CONDÉ

Fig. 100 Copie d'écran du site Internet du Comité départemental du tourisme de l'Aisne

source : aisne.com

Ministère des Armées | SGA | DIRECTION DES PATRIMOINES DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES

Chemins de MÉMOIRE

ACTUALITÉS | TOURISME DE MÉMOIRE | EDUC@DE

Accueil > lieux de mémoire

Monument national de la Victoire de la Marne, Mondement

Entre le château et l'Eglise de Mondement se dresse l'imposant monument national de la victoire de la marne, souvenir de la première bataille.

Aux Armées... Au moment où s'engage une bataille dont dépend le sort du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière ; tous les efforts doivent être employés à attaquer et refouler l'ennemi.

Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place, plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée. Ordre du jour de Joffre, 6 septembre 1914.

Fig. 101 Copie d'écran du site Internet Chemins de Mémoire, édité par le Ministère des Armées

source : cheminsdememoire.gouv.fr

Champagne-Ardenne | Découvrir | Se loger

Château de Montmort
CHÂTEAU À MONTMORT-LUCY

Description | Ouvertures | Avis | Carte

Cette forteresse du Moyen-âge est devenue un château à la Renaissance. Classé Monument Historique, le Château de Montmort est habité par ses propriétaires depuis 11 générations. Il possède un parc et un jardin potager. C'est un imposant carré de briques couvert d'ardoises et flanqué de quatre grosses tours. On y accède de la cour par une rampe pour les chevaux, et de la terrasse par un pont-levis surplombant le fossé. L'architecture date du XVIème siècle.

Fig. 102 Copie d'écran du site Internet du Comité Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne

source : tourisme-champagne-ardenne.com

Sites résidentiels

-  Ville ou village de plus de 1000 habitants : enjeu de niveau fort
-  Village de moins de 1000 habitants : enjeu de niveau moyen-fort
- Hameaux et fermes (non cartographiés) : enjeu de niveau moyen

Sites et paysages socialement reconnus

-  Paysages de vignes : enjeu de niveau fort
-  Ville ou village très reconnu : enjeu de niveau fort
-  Village ou édifice reconnu : enjeu de niveau moyen-fort
-  points de vue remarquables et aménagés : enjeu de niveau fort

Itinéraires fréquentés

-  Itinéraire routier principal : enjeu de niveau moyen-fort
-  Itinéraire routier secondaire : enjeu de niveau moyen

Itinéraires touristiques et de randonnée

-  Itinéraire de grande randonnée : enjeu de niveau moyen-fort
-  Route touristique du Vignoble : enjeu de niveau fort

Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



Fig. 103 Carte des sites et itinéraires reconnus, fréquentés ou résidentiels

(données fond de carte : IGN - OpenStreetMap)



1.4.5 CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET LIÉS AU CADRE DE VIE

Légende de la carte

Paysages à fort niveau d'enjeu

 Côte d'Île-de-France et buttes temoins associées – secteurs viticoles

 Vallées briardes – secteurs viticoles

 Points de vue remarquables et aménagés

Paysages a niveau d'enjeu moyen-fort

 Côte d'Île-de-France et buttes temoins associées – secteurs non viticoles

 Vallées briardes – secteurs non viticoles

Sites résidentiels

 Ville ou village de plus de 1000 habitants : enjeu de niveau fort

 Village de moins de 1000 habitants : enjeu de niveau moyen-fort

Hameaux et fermes (non cartographiés) : enjeu de niveau moyen

Sites et paysages socialement reconnus

 Paysages de vignes : enjeu de niveau fort

 Ville ou village très reconnu : enjeu de niveau fort

 Village ou édifice reconnu : enjeu de niveau moyen-fort

 points de vue remarquables et aménagés : enjeu de niveau fort

Itinéraires fréquentés

 Itinéraire routier principal : enjeu de niveau moyen-fort

 Itinéraire routier secondaire : enjeu de niveau moyen

Itinéraires touristiques et de randonnée

 Itinéraire de grande randonnée : enjeu de niveau moyen-fort

 Route touristique du Vignoble : enjeu de niveau fort

Aires d'étude

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

 Aire d'étude éloignée (AEE)